



Menace de saisie suite à loyer impayé par mon ex, bail à mon nom

Par **soni**, le **25/03/2013** à **19:07**

Bonjour,

Après avoir tenté de me tuer, et alors que j'étais en fuite avec mes deux enfants, leur père s'est réfugié dans notre maison louée à mon seul nom. Malgré mes interventions, et celles de la police, il y est resté et s'est toujours refusé à restituer les clefs. Durant tout ce temps (4 mois), j'ai loué et équipé un logement. (je vous passe le refus de la police à recevoir une plainte pour tentative de meurtre pourtant constatée par les médecins experts et les conséquences sur le jugement, dont une liberté conditionnelle...)

Le propriétaire a bien entendu saisi la justice pour recouvrer les loyers, et celle-ci m'a condamnée conjointement à mon ex en tant que garante. Ce dernier étant insolvable, je suis sommée de régler 4700€ dont 1000 sous 8 jours, faute de quoi l'huissier agira par voie de saisie à mon égard. Je n'ai pas cet argent et cherche des solutions :

mon ex me doit toujours 1500€ de dommages et intérêts. Faute de pouvoir le forcer à assumer ses actes et leur conséquence puis-je le faire déclarer Tiers détenteur pour cette somme ? C'est un peu tordu mais j'ai une famille à nourrir ! Y a-t-il un recours que j'ignore (sachant qu'après 3 ans de bataille juridique, j'hésite à recommencer.

Je remercie par avance tous les contributeurs des éclairages qu'ils pourront m'apporter

Bien cordialement,

Sonia

Par **youris**, le **25/03/2013** à **20:26**

bjr,

votre bailleur n'est pas concerné par les problèmes de votre vie privée, il veut simplement que ses loyers soient payés et la justice lui a donné raison.

que votre ex conjoint ou ex concubin vous doive de l'argent cela ne regarde pas votre bailleur. j'ignore si vous l'avez fait ou si ce n'est pas trop tard, mais vous pouvez demander à un juge des délais de grâce (maxi 2 ans) pour payer votre dette.

vous pourrez vous retourner contre votre ex pour qu'il vous rembourse sa part.

cd

Par **janus2fr**, le **26/03/2013** à **08:09**

Bonjour,

Je ne comprends pas bien, vous dites :

[citation]leur père s'est réfugié dans notre maison louée à mon seul nom[/citation]

Puis après :

[citation]Le propriétaire a bien entendu saisi la justice pour recouvrer les loyers, et celle-ci m'a condamnée conjointement à mon ex en tant que garante.[/citation]

Si vous êtes seule signataire du bail, vous ne pouvez pas être condamnée à payer les loyers en tant que garante, mais en tant que seule locataire.

Ou j'ai manqué quelque-chose...